

LE SABLIER

VOLUME 24 • NUMÉRO 2 • DÉCEMBRE 2017



MESURES D'URGENCE
LES MUNICIPALITÉS
EN ALERTE



SOMMAIRE

- 4 **CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018**
- 5 **ÉDITORIAL**
- 6 **COLLABORATEURS À LA RÉDACTION**
- 8 **ADGMO EN BREF**
- 12 **RETOUR EN IMAGES SUR LE CONGRÈS**
- 20 **CONGRÈS 2018**
- 22 **ENTREVUE AVEC ROBERT-F. WEEMAES
LAURÉAT DU PRIX DISTINCTION 2017**
- 28 **LES BOURSES MMO
TÉMOIGNAGE DE QUATRE RÉCIPENDAIRES**
- 30 **COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LE TIERS LIEU
QUAND 1000 \$ ACCÉLÈRENT LA CROISSANCE
D'UNE ENTREPRISE EN DÉMARRAGE...**
- 32 **ALLIER L'ÉTHIQUE AU NUMÉRIQUE DANS LES MUNICIPALITÉS AU QUÉBEC
LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE
ET EN TECHNOLOGIE DÉVOILE SES LIGNES DIRECTRICES
EN MATIÈRE DE VILLE INTELLIGENTE**

- 34 **UN SUJET, QUATRE INTERVENANTS
MESURES D'URGENCE : ÊTES-VOUS PRÊTS ?**
- 36 **LETTRÉ DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 38 **LES ENJEUX
L'ALERTE ET LA COMMUNICATION DE MASSE
EN SITUATION DE SINISTRE**
- 48 **CROIX-ROUGE
L'ATOUT HUMANITAIRE EN MESURE D'URGENCE**
- 52 **SÛRETÉ DU QUÉBEC
DES MESURES D'URGENCE BIEN RODÉES**
- 56 **INONDATIONS DE LA VILLE DE RIGAUD, PRINTEMPS 2017
UN ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL**
- 62 **ASPECTS LÉGAUX ENTOURANT LE DÉCLENCHEMENT DES MESURES D'URGENCE
CONNAÎTRE SES DROITS POUR AGIR EFFICACEMENT**
- 66 **DG DE MUNICIPALITÉ
DÉCELER LE POTENTIEL POUR ACCÉDER AUX FONCTIONS**
- 70 **UN DG ET SA VILLE
RENCONTRE AVEC DENIS SAVARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**
- 76 **LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017... ET APRÈS ?**
- 80 **SENSIBILISER VOS NOUVEAUX ÉLUS AUX ENJEUX EN URBANISME
UN MOYEN EFFICACE POUR UNE PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE**
- 82 **PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
MIEUX PLANIFIER ET ENCADRER
POUR LE SUCCÈS DE SES PROJETS**
- 84 **LA CHAÎNE DE VALEUR COMMERCIALE URBAINE**
- 86 **LA LÉGALISATION DU CANNABIS :
QUELS SONT LES ENJEUX POUR LES EMPLOYEURS ?
LES EMPLOYEURS DOIVENT-ILS S'INQUIÉTER ?**
- 90 **LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
ATTIRER LE TALENT ET PROPULSER LA PERFORMANCE**
- 92 **FERMETURE DU MARCHÉ CHINOIS À DES MATIÈRES RECYCLABLES
IMPACTS DIRECTS APPRÉHENDÉS
POUR LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**
- 94 **L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE
UN DÉFI AU QUOTIDIEN À SAINT-JÉRÔME**
- 98 **L'ANCIENNE-LORETTE ET LA PLATEFORME « VOILÀ ! »,
UN AN PLUS TARD**
- 100 **LOISIR, SPORT ET CULTURE
LES NOUVEAUX ENJEUX EN PLANIFICATION DE L'OFFRE
DE SERVICES, DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES**
- 102 **OUTIL WEB « LE POINTEUR »
POUR PLACER LA SANTÉ DES CITOYENS
AU CŒUR DE VOS DÉCISIONS**

ALLIER L'ÉTHIQUE AU NUMÉRIQUE DANS LES MUNICIPALITÉS AU QUÉBEC

LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE DÉVOILE SES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE VILLE INTELLIGENTE

Par **Dominic Cliche**, Commission de l'éthique en science et en technologie

Les technologies numériques sont omniprésentes dans la société et se diffusent rapidement et massivement. Elles sont, de plus en plus, une composante intégrée de nos environnements. Dans le monde municipal, le recours accru aux données et aux technologies numériques est au cœur d'initiatives regroupées sous le concept de la ville intelligente. Les municipalités se tournent vers le numérique notamment pour alimenter leurs décisions, optimiser l'utilisation des ressources et enrichir leurs relations avec les citoyens.

La ville intelligente soulève néanmoins son lot d'enjeux éthiques : protection de la vie privée, relations avec les promoteurs, responsabilités par rapport aux données collectées ou publiées, conséquences sur la vie démocratique... Comment s'y retrouver ?

La Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST)¹ a publié le 20 octobre dernier un avis intitulé *La ville intelligente au service du bien commun : lignes directrices pour allier l'éthique au numérique dans les municipalités au Québec*. Elle y propose, notamment, des outils pour soutenir la prise de décision éthique dans le contexte des villes intelligentes.

En voici quelques faits saillants.

SE DONNER LES MOYENS DE RÉSISTER AU CHANT DES SIRÈNES

Le développement des villes intelligentes s'opère dans un contexte commercial où se font valoir d'importants intérêts privés. Or, malgré les pressions du marché, les villes doivent agir dans l'intérêt du bien commun. Cela se matérialise par divers principes tels que l'autonomie de la sphère publique par rapport aux intérêts privés et le primat de l'intérêt public.

Un risque éthique important est celui posé par une logique de l'offre technologique qui priorise l'adoption des solutions numériques offertes par le marché. C'est l'approche de « la solution à la recherche d'un problème ». Pour y faire face, les municipalités doivent avoir accès à une expertise solide et indépendante de manière à

1. La CEST est un organisme du gouvernement du Québec qui relève de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Sa mission consiste à conseiller la ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie, et à susciter la réflexion chez les décideurs et chez le grand public.

L'avis de la CEST est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications/ville-intelligente.html



conserver leur autonomie et à interagir avec les fournisseurs dans un rapport de force équilibré. Cependant, maintenir une telle expertise à l'interne peut être très coûteux. Des partenariats entre municipalités pourraient pallier ce problème.

VISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Il demeure une fracture numérique entre les individus de générations, de situations socio-économiques ou de capacités cognitives différentes. Pour favoriser leur inclusion, les sites Web et les applications mobiles doivent être compréhensibles et conviviaux, ce qui passe par l'application des normes reconnues d'accessibilité universelle.

De plus, une gestion pilotée par les données risque de reproduire cette fracture en intégrant un biais en faveur des citoyens plus « branchés ». En effet, ce sont vraisemblablement eux qui produiront l'essentiel des données et dont les pratiques et besoins seront donc les mieux connus. Pour éviter cette conséquence, il importe de maintenir une variété dans les modes de consultation.

MIEUX CONNAÎTRE SES DONNÉES ET CE QU'ON EN FAIT

Les conditions d'hébergement des données varient d'une municipalité à l'autre, et plusieurs ne connaissent pas précisément la nature et l'étendue des données dont elles disposent. Il est alors difficile, voire impossible, de procéder à une évaluation rigoureuse des risques encourus de même que de déterminer quelles données ont un caractère sensible et quels sont les usages auxquels elles peuvent être soumises. Les municipalités devraient dresser un inventaire de leurs actifs informationnels, se doter d'un cadre de gestion des données et s'assurer que les conditions d'hébergement de celles-ci respectent les normes les plus strictes.

SE PRÉPARER POUR GÉRER LES RISQUES

La collecte, l'utilisation et la diffusion de données ainsi que l'intégration des technologies numériques exposent les municipalités à des risques juridiques importants. Par exemple, elles pourraient être tenues responsables au civil pour des dommages résultant de l'utilisation de données incomplètes ou périmées qu'elles auraient publiées. Les municipalités devraient être sensibilisées davantage à ces risques. Dans son avis, la CEST propose à cet effet des tableaux d'information juridique.

Les infrastructures technologiques de la ville intelligente sont vulnérables du fait de leur interconnexion. Ainsi, les services de base des populations urbaines pourraient être touchés par un effet domino en cas de bris ou de défaillance d'une partie du système. En réponse à ces vulnérabilités, les municipalités devraient intégrer à leur plan de gestion des risques ceux liés aux TIC.

Pour s'acquitter de leurs responsabilités, les municipalités doivent pouvoir compter sur des outils de référence. L'avis de la CEST contient des mises en situation pour exemplifier les enjeux éthiques ainsi que quelques questions importantes à poser dans ces situations. Il propose aussi un aide-mémoire concernant des principes et des valeurs éthiques à considérer. ♦